



Vous parcourez > Toutes les actualités > Médias et L214 : la déontologie à l'abattoir?

MÉDIAS ET L214 : LA DÉONTOLOGIE À L'ABATTOIR?



CRUAUTÉ ANIMALE

Deux nouvelles vidéos révèlent l'enfer du foie gras

Paris Match | Publié le 21/12/2015 à 15h57 | Mis à jour le 02/02/2016 à 16h38

Anne-Cécile Beaudoin



Réservé à nos abonné.e.s

De nombreux médias couvrent, à juste titre, les enquêtes de l'association antispéciste L214. Mais certains la relaient un peu trop complaisamment, au point de devenir partie intégrante de ses plans de communication. "Arrêt sur images" a eu accès à de très nombreux documents internes et révèle l'envers du décor.

Une journaliste de *Charlie Hebdo* se fait écrire tout ou partie de ses textes par L214 ; une autre, de *Paris Match* propose à l'association de relire et corriger un article avant publication ; une correspondante de *Libération*, qui écrit régulièrement sur L214, leur offre des dons importants, en toute discrétion. Selon des centaines de documents internes issus de L214 auxquels Arrêt sur images a eu accès, dont de nombreux courriels écrits ou reçus par ses deux dirigeants, les journalistes et médias publiant le plus d'articles ou de vidéos à propos des fameuses enquêtes de L214 semblent avoir un fonctionnement quasi-symbiotique avec l'association antispéciste – assertion qu'ils assument ou rejettent dans leurs réponses à *Arrêt sur images* –, dont ils relaient la communication avec empressement. Bien que parcellaires, ces documents, qui s'étalent de la création de l'association jusqu'à 2020, éclairent [son explosion médiatique à partir de 2015](#), avec les [diffusions répétées](#) d'images [captées dans les abattoirs français](#), au grand dam de l'industrie agroalimentaire et de ses lobbys.

LIRE AUSSI MÉDIAS ET L214 : DE LA SYMPATHIE... AU PARTENARIAT

"Brut", "Konbini" et Hugo Clément dans ce 2e volet de notre enquête

Son importante exposition médiatique, qui lui a permis d'enranger les adhérents, près de 50 000 fin 2020, et les dons, avec plus de sept millions d'euros en 2020, L214 la doit à son travail indiscutable de mise en lumière (crue) de la souffrance animale dans les abattoirs. Mais aussi aux relations étroites, complices, nouées avec certains journalistes, devenus au fil des années de véritables relais de communication ; et oubliant quelques règles déontologiques au passage.

"CHARLIE HEBDO" : L214 TIENT LA PLUME D'UNE JOURNALISTE

Charlie Hebdo est le premier grand média à s'être engagé en faveur de la cause animale et de l'association L214 (plutôt que, par exemple, de la Fondation Brigitte-Bardot, acteur associatif historique du bien-être animal). L'hebdomadaire a maintenu cet engagement, initié par la journaliste Luce Lapin, dont les brèves sont dédiées à la "*protection animale*". Mais celles-ci sont-elles toujours écrites par la journaliste ? L214 a l'habitude de "*faire des lignes*" pour l'hebdomadaire, écrit la cofondatrice de L214, Brigitte Gothière, dans un courriel de 2014, habitude qui remonte en réalité à loin (ni Luce Lapin ni la rédaction de *Charlie Hebdo* n'ont répondu aux sollicitations d'ASI).

Ainsi, en 2006, l'association Stop Gavage – de laquelle émanera L214 l'année suivante – s'appête à publier un livre dénonçant, notamment, le financement d'études de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) par le lobby des producteurs de foie gras. Luce Lapin est très intéressée : "*Pourrais-tu me faire un petit texte, différent de ta préface, sur le bouquin, que je ne vais pas avoir le temps de lire [...] En appuyant sur le côté politique et en montrant en quoi l'Inra est coupable et de quoi*", demande-t-elle à l'auteur de l'ouvrage, un membre de Stop Gavage, le 6 novembre 2006. Celui-ci s'exécute. *Charlie Hebdo* publie le texte signé Luce Lapin le 15 novembre (avec quelques modifications de forme). Dans les échanges de courriels entre la journaliste et L214, ce type de demandes se répète, en particulier les premières années : "*Faut lui écrire un truc plus personnalisé que le communiqué de presse*", note ainsi Sébastien Arzac dans un courriel interne, en 2007.

On 11/6/06, **Luciole Lapin** wrote:

Cher Antoine,

Pourrais-tu me faire un petit texte, différent de ta préface, sur le bouquin, que je ne vais pas avoir le temps de lire d'ici à jeudi (pour sortir le mercredi 15), jour où je dois commencer mon papier. En appuyant sur le côté politique et en montrant en quoi l'INRA est coupable et de quoi.

Amitiés. Luce

Luce Lapin demande à l'auteur de lui écrire son brouillon d'article

Courriel interne de Stop Gavage, 6 novembre 2006

"PARIS MATCH" FAIT RELIRE ET CORRIGER UN ARTICLE

Journaliste devenue rédactrice en chef adjointe de *Paris Match*, en charge de la rubrique "La cause animale" sur son site web, Anne-Cécile Beaudoin a écrit, depuis 2015, une quarantaine d'articles portant directement sur L214 et ses actions ; Beaudoin cependant n'a jamais relayé les enquêtes [de Mediapart](#), [de Loopsider](#) et [de Causette](#), sur les burn-outs et violences sexuelles au sein de l'association. Elle prend contact avec l'association en janvier 2015, et noue rapidement avec elle une relation étroite – à peine quelques semaines plus tard, le cofondateur Sébastien Arzac se félicite dans un courriel interne de ce "relais en or". Dès mars 2015, Beaudoin propose à L214 de choisir une de ses vidéos pour enrichir [une interview de l'écrivaine végane Méryl Pinque](#) : "J'ai du mal à en choisir une [...] laquelle souhaiterais-tu mettre en avant ?", demande la journaliste dans un courriel envoyé à l'association. "L214 possède l'une des meilleures banques d'images et de vidéos libres de droit concernant la protection animale. Je fais parfois appel à leur expertise quand je rédige un article sur le véganisme, ils ne choisissent jamais pour moi, mais me font des propositions", commente Beaudoin auprès d'ASI ([voici ses réponses à nos questions en intégralité](#)).



Plus d'infos sur vegan.fr

« Bêtes humaines ? Pour une révolution végane », dirigé par Méryl Pinque, éditions Autrement, 313 pages, 21 euros.

La souffrance cachée du lait



Cette vidéo faisait partie de la sélection de L214

Paris Match, 10 mars 2015

Quelques mois plus tard, la journaliste passe à la vitesse supérieure lors de la mise en ligne d'une grosse enquête de L214, tournée à l'abattoir d'Alès. Dans un courriel du 9 octobre 2015, Anne-Cécile Beaudoin envoie à Brigitte Gothière le texte de son article à paraître, en précisant qu'elle a déjà intégré des précisions de Gothière à propos de l'enquête vidéo de L214 – ce qui lui a évité de la regarder une troisième fois, précise-t-elle (son confrère du Point, lui, expliquera à ASI avoir regardé l'intégralité des images tournées, et pas seulement les extraits choisis par L214, afin de s'assurer de la justesse des positions de l'association, et pour réaliser son propre montage). "Si tu veux apporter des modifications dans le papier, n'hésite pas", propose Beaudoin à Gothière. Son article [est publié le 14 octobre 2015](#). Beaudoin estime auprès d'ASI que "faire relire un article ou des propos n'est pas nouveau dans notre profession" (ASI peut envoyer des citations, jamais des articles dans leur intégralité, nldr). Cela ne lui pose donc pas de problème "puisque'il s'agit de vérifier la véracité des informations", estime la journaliste tout en précisant qu'elle exerce le contradictoire : ici en ayant sollicité l'abattoir d'Alès et la mairie.

AMES SENSIBLES S'ABSTENIR

Abattoir d'Alès : la vidéo de l'horreur

Paris Match | Publié le 14/10/2015 à 10h27 | Mis à jour le 26/10/2015 à 18h22

🐦 Anne-Cécile Beaudoin



Cet article a été relu avant publication par L214

Paris Match, 14 octobre 2015

En fin d'année 2015, cette fois-ci, c'est Brigitte Gothière qui contacte la journaliste, en lui demandant un service : "modifier/reprendre", afin de l'améliorer, un prochain communiqué de presse de l'association. Beaudoin fait quelques suggestions en réponse. Elle sera ensuite amenée à traiter [ce même communiqué de presse...](#) pour Paris Match, [dans un article du 21 décembre](#). "Relire un communiqué L214 avant sa diffusion est une aubaine, cela permet d'avoir la primeur d'une enquête. Quel(le) journaliste le refuserait ?", commente-t-elle. Contactée, la Société des journalistes (SDJ) de Paris Match "déploie" le "viol de [la] correspondance personnelle" de la journaliste, "mettant en péril le secret des sources". La SDJ "réitère sa pleine confiance dans le sérieux des enquêtes" de Beaudoin. "Cette journaliste [...] fait partie de la rédaction de Paris Match depuis 1993, et nous n'avons aucune raison de mettre en cause ni sa probité, ni la qualité des enquêtes qu'elle publie dans notre magazine", indique pour sa part à ASI la directrice de la rédaction de l'hebdomadaire ([voici sa réponse complète](#)).

CRUAUTÉ ANIMALE

Deux nouvelles vidéos révèlent l'enfer du foie gras

Paris Match | Publié le 21/12/2015 à 15h57 | Mis à jour le 02/02/2016 à 16h38

Anne-Cécile Beaudoin



L'article issu du communiqué auquel l'autrice a participé

Paris Match, 21 décembre 2015

UNE JOURNALISTE DE "LIBÉ" OFFRE UN DRONE (MAIS CHUT)

L'année suivante, L214 gagne un autre relais dont les dirigeants se réjouissent en interne : alors qu'elle remet à Sébastien Arzac un don de 1 800 euros pour l'achat d'un drone, une adhérente de l'association annonce à Sébastien Arzac qu'elle est journaliste à *Libération*. Mais la journaliste Sarah Finger "tient à ce que son don reste anonyme (vu son statut de journaliste)", alors, il ne "faudra pas la remercier au cours d'une AG par exemple", précise aussitôt Arzac dans un courriel d'avril 2016. Elle est aussi donatrice d'une centaine à plusieurs centaines d'euros chaque année, mais demande en 2018 à être retirée du fichier des adhérents "pour des raisons objectives et liées à ma profession". Sans que son soutien n'ait jamais été signalé aux lecteurs dans la quarantaine d'articles qu'elle a signés dans *Libération* sur L214 depuis 2015. Pas plus que Paris Match, Finger n'a jugé utile de relayer les enquêtes [de Mediapart](#), [Loopsider](#) et [Causette](#) sur le climat délétère au sein de l'association.

"Est-ce qu'un journaliste ne doit pas signer de pétition, ne doit pas être adhérent d'une association dont il parle, ne doit pas manifester, doit s'interdire de participer en tant que personne au monde dans lequel il vit ?", commente Sarah Finger auprès d'ASI en précisant qu'elle donne aussi pour d'autres associations qu'elle couvre, comme Greenpeace. "Concrètement, qu'est-ce qu'il se passe ? L214 va sortir une enquête, ils contactent les journalistes, qu'est-ce qu'on fait ? On appelle un éleveur, on vérifie tout, on cherche les chiffres, on exerce le contradictoire : ça ne change rien." Pourtant, en 2016, L214 propose à Sarah Finger d'interviewer un de ses membres, l'ex-inspecteur des services vétérinaires Martial Albar, qui a

démissionné de ses fonctions, horrifié, dit-il, par son impuissance face à la souffrance animale dans les abattoirs. C'est un gros coup, [le quotidien en fait sa Une du 17 mai 2016](#). Sauf que le 18 mai, le ministre de l'Agriculture [déclare aux députés](#) de la commission d'enquête sur les conditions d'abattage qu'Albar "a effectué trois vacations dans les abattoirs" et n'a pas exercé douze ans, comme indiqué dans l'interview. Mais Finger n'a vérifié cette information qu'après publication. Elle maintient les douze ans d'exercice d'Albar, mais n'en a jamais publié les preuves dans Libération.



Menu



Présidentielle Politique International CheckNews Culture Idées et Débats

Abattoirs

Souffrance animale : «L'objectif n'est pas d'éviter de la douleur à l'animal, mais de sécuriser le travail du tueur»

Viande : stop ou encore ? dossier ▾

Les vidéos insoutenables diffusées par l'association L214 ont ravivé l'indignation face à la souffrance faite aux animaux. Un ex-inspecteur des services vétérinaires livre son expérience dans les abattoirs, qui l'a conduit à abandonner ce métier.



Une interview dont la crédibilité reposait sur l'expérience d'Albar

Libération, 16 mai 2016

"J'ai eu Sarah Finger au tel, elle a toute sa confiance en Martial, mais elle n'a pas réussi à avoir des documents solides de la part de Martial sur ses missions", écrit d'ailleurs Sébastien Arzac dans un courriel interne du 1er juin 2016. L'interview contient aussi une importante erreur factuelle : "Il n'y a pas à ma connaissance d'étude sur la perte de sensibilité à la douleur qu'induit l'électronarcose", déclare Albar. "C'est faux", il existe [de nombreuses études](#) à ce sujet, reconnaît une salariée de L214 dans un courriel interne de 2018. Elle ajoute : "Si le courant est suffisant et si les pinces à électronarcose sont correctement utilisées, la perte de conscience est induite" (précisons que 9 à

14 % de ces étourdissements ne fonctionnent pas, occasionnant des souffrances). L'organisation professionnelle d'éleveurs Culture viande se plaint d'ailleurs de cette erreur de Finger dans un courrier envoyé au directeur de *Libération* suite à l'interview. Cette affirmation erronée, on la retrouve encore en 2019 dans une citation d'Albar... [dans un article d'Anne-Cécile Beaudoin](#) publié dans *Paris Match*.



Paris Match | Actu | Société

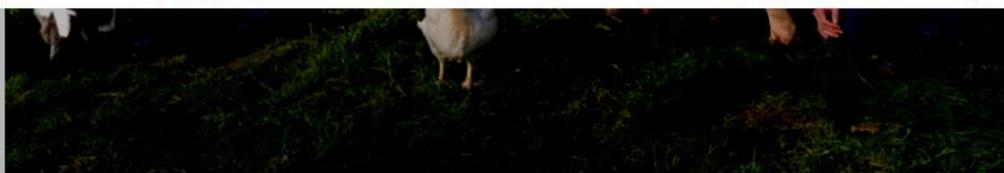
Plaidoyer pour les animaux

Paris Match | Publié le 16/03/2019 à 09h04

Anne-Cécile Beaudoin



A ma connaissance, aucune étude n'a été faite sur la perte de sensibilité que sont censés induire le pistolet à tige perforante, les chocs électriques ou l'asphyxie au CO2.



Au refuge de Neuville-en-Charnie dans la Sarthe. De g. à dr. : Alexandre (qui protège son anonymat) et Mauricio Garcia-Pereira, les employés d'abattoir lanceurs d'alerte, Sébastien Arzac, cofondateur de l'association L214, Martial Albar, ex-inspecteur des services vétérinaires, et Andrew Lavender, l'ancien



Une citation erronée de nouveau publiée trois ans après

Paris Match, 16 mars 2019

Sollicitée par *Arrêt sur images*, la Société des journalistes et du personnel de Libération (SJPL) signale que la charte éthique du journal, [publique](#), comporte "des règles très strictes sur les rémunérations et gratifications que pourraient toucher des journalistes par des organismes privés ou publics pour éviter les conflits d'intérêts". Mais qu'aucune règle ne régit les dons et adhésions aux associations, partis ou fondations que couvrent régulièrement les journalistes. "On est dans le registre de la liberté de conscience, on compte aussi sur le bon sens des journalistes." De son côté, le rédacteur en chef Dov Alfon rappelle à ASI la tradition historique de dons des journalistes aux associations, qui était même obligatoire aux débuts du quotidien. Il considère donc que cela relève de "la liberté de conscience", y compris lorsque l'association concernée est couverte très régulièrement par le ou la journaliste. Alfon précise cependant que la question se poserait pour des dons au-delà de 20 % des revenus d'un journaliste (bien plus que les montants donnés par Sarah Finger), la limite à partir de laquelle il devient impossible de les défiscaliser. "Sarah est une excellente journaliste qui couvre le bien-être animal à Libération depuis longtemps, je ne vois aucun traitement de faveur de L214 dans sa couverture."